



Madame Rachida DATI  
Ministre de la Culture  
3 rue de Valois  
75001 PARIS Cedex 01

LRAR n° 1A 205 436 4451 6

Paris, le 15 janvier 2024

Objet : demande de placement sous instance de classement du pavillon des Sources de l'institut Curie à Paris et d'étude d'un Site patrimonial remarquable

Madame la ministre,

L'institut du radium, édifié entre 1911 et 1915, fut conçu par Marie Curie elle-même. La double prix Nobel de physique (1903) et de chimie (1911) a imaginé ce lieu de collaboration entre la recherche fondamentale et la médecine. Les trois pavillons Curie, Pasteur et des Sources sont le fruit de ses échanges avec l'architecte du projet, Henri-Paul Nénot (1853-1834), prix de Rome en 1877 et disciple de Charles Garnier. Le pavillon des Sources, dévolu à la préparation des ampoules de radon pour le traitement des malades du cancer, se trouve au cœur du jardin de l'institut, conçu lui aussi par la physicienne dès 1911.

Dans sa biographie, sa fille Eve Joliot-Curie rapporte cet échange : « En achetant mes platanes et mes tilleuls tout de suite, je gagne deux ans. Lorsque nous ouvrirons le laboratoire, les arbres auront poussé, les massifs seront en fleur. Mais chut ! Je n'ai parlé de rien à M. Nénot ! » (architecte du projet).

L'ensemble formé des pavillons et de leur jardin, voulu comme pratique, mais aussi esthétique, est ainsi le témoignage préservé de l'épopée scientifique de Marie Curie, à qui la recherche contre le cancer doit

tant encore aujourd'hui. La destruction du pavillon des Sources et l'enfermement de son jardin par les constructions prévues seraient une perte incontestable pour l'histoire des sciences.

Le projet de bâtiment motivant la démolition du pavillon des Sources, totalement hors gabarit, supprimerait en outre un espace de respiration dans la rue d'Ulm, en dénaturant profondément sa perspective vers le Panthéon. Il serait ainsi doublement attentatoire au patrimoine parisien.

Le 5 janvier, votre prédécesseur expliquait sur les réseaux sociaux avoir « échangé avec le président de l'Institut Curie » et obtenu « la suspension de la démolition du Pavillon des Sources pour se donner le temps d'examiner, avec les parties prenantes et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, toute alternative possible. »

Nous nous félicitons de cette première avancée, que nous vous engageons cependant à inscrire au plus tôt dans le cadre d'une instance de classement au titre des monuments historiques d'un an, dont c'est précisément l'objet (art. L. 621-7 du code du patrimoine). En effet, la destruction qui s'achève du bâtiment Art Déco de l'architecte Roger-Henri Expert (1882-1955), à la demande du même Institut Curie, incite à la plus grande prudence.

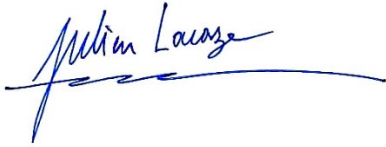
Nous vous rappelons, à cette occasion, notre demande similaire du 4 décembre 2023 portant sur la ferme urbaine du monastère de la Visitation dans le quartier de Montparnasse, menacée à court terme de démolition malgré ses qualités patrimoniales incontestables.

Cette nouvelle affaire de vandalisme à Paris montre que son Plan local d'urbanisme (PLU) est inapte à protéger notre patrimoine commun. Celui-ci est en effet fondé sur un diagnostic patrimonial manifestement lacunaire, est imprécis dans sa portée et impuissant à préserver les décors intérieurs d'immeubles qui le mériteraient. La sous-protection de notre capitale, qui ne compte que deux Sites patrimoniaux remarquables (SPR du Marais et du 7<sup>e</sup> arrondissement) - document en l'occurrence plus pertinent qu'un PLU - ne peut vous laisser indifférente.

Aussi, nous nous permettons de vous rappeler vos prérogatives en la matière. Les Sites patrimoniaux remarquables, comme leurs plans de sauvegarde, peuvent être mis à l'étude à votre demande, voire adoptés d'office par décret pris en conseil d'Etat (articles L. 631-2 du code du patrimoine et L. 313-1 du code de l'urbanisme).

Nous ne doutons cependant pas de la volonté de la mairie de Paris de collaborer avec vos services, dans un esprit de concorde, pour une protection anticipée et pérenne de notre patrimoine commun.

Nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, l'expression de notre haute considération.



Julien LACAZE, président de Sites & Monuments  
Association fondée en 1901 et reconnue d'utilité publique



Christine NEDELEC, présidente de France Nature Environnement Paris, fédération d'associations parisiennes de protection de l'environnement et du patrimoine et présidente de SOS Paris



Grégory CHAUMET, président de l'Association pour la Sauvegarde et la Mise en valeur du Paris historique



Stéphane BERN, grand défenseur du patrimoine français et journaliste



François LOYER, historien de l'art et de l'architecture français

Copie à : Madame Anne Hidalgo, maire de Paris